

GE_GERICHTE 4C.198/2006 vom 7. September 2006

GE Cour de justice, 2006-09-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4C.198_2006

FR: GE_GERICHTE 4C.198/2006 du 7 septembre 2006

IT: GE_GERICHTE 4C.198/2006 del 7 settembre 2006

Regeste

Résumé: CONDITIONS DE RENONCIATION À LA DEMANDE PRÉALABLE DE BAISSSE DU LOCATAIRE AU PROPRIÉTAIRE Le locataire ne peut s'abstenir d'adresser sa demande de baisse de loyer au propriétaire avant de saisir l'autorité de conciliation que dans l'hypothèse prévue par l'art 270a al. 3 CO (contestation de hausse de loyer et demande simultanée de baisse par le locataire), ou si le locataire invoque dans une instance pendante en baisse de loyer des motifs de réduction supplémentaires, ou encore si le bailleur refuse clairement d'emblée une diminution de loyer. En revanche, des divergences d'opinion générales entre les parties ne suffisent pas pour qu'il soit renoncé à la tenue de la procédure préalable instaurée par l'art. 270a al. 2 CO (qui est une condition de recevabilité des prétentions du locataire en baisse de loyer).

Volltext

Résumé: CONDITIONS DE RENONCIATION À LA DEMANDE PRÉALABLE DE BAISSSE DU LOCATAIRE AU PROPRIÉTAIRE Le locataire ne peut s'abstenir d'adresser sa demande de baisse de loyer au propriétaire avant de saisir l'autorité de conciliation que dans l'hypothèse prévue par l'art 270a al. 3 CO (contestation de hausse de loyer et demande simultanée de baisse par le locataire), ou si le locataire invoque dans une instance pendante en baisse de loyer des motifs de réduction supplémentaires, ou encore si le bailleur refuse clairement d'emblée une diminution de loyer. En revanche, des divergences d'opinion générales entre les parties ne suffisent pas pour qu'il soit renoncé à la tenue de la procédure préalable instaurée par l'art. 270a al. 2 CO (qui est une condition de recevabilité des prétentions du locataire en baisse de loyer).

Descripteurs: Descripteurs: BAIL A LOYER; REDUCTION(EN GENERAL); LOYER; PROCEDURE

Normes: Normes: CO.270a.al.2

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.